

LA PROPRETÉ *des parties communes*

Respecter la propreté des parties communes, assurer leur nettoyage pour une partie d'entre vous, participent au bien vivre ensemble et à la bonne image de votre lieu d'habitation. Ensemble, on peut faire mieux !



LES ENTRÉES D'IMMEUBLES, LES CAGES D'ESCALIER

Selon les cas, il existe 2 systèmes de nettoyage de ces parties communes :

- 75% des immeubles sont entretenus par les régies de quartier une à plusieurs fois par semaine. Dans certains immeubles du centre-ville, le nettoyage est assuré par les agents d'entretien d'Ophéa.
- 25% des immeubles sont entretenus par les locataires eux-mêmes, par roulement. Cette solution diminue les charges. Le planning est connu à l'avance et **le nettoyage doit être effectué pour le lundi** (puis chacun doit veiller que sa partie reste propre toute la semaine).

Bon à savoir

Les gardiens contrôlent le nettoyage le lundi. En cas de manquement à cette obligation, le locataire défaillant trouve un avis de passage et l'annonce d'un nouveau contrôle le mardi.

Si l'entretien n'est pas fait, une entreprise extérieure est appelée, mais la prestation est facturée 20,81€ au seul locataire concerné.



LES PARKINGS, SOUS-SOL, CAVES, GRENIERS, LOCAUX POUBELLES

L'équipe de salubrité d'Ophéa et les régies de quartier entretiennent ces parties communes selon un planning défini, le plus souvent trimestriel.



LES POUBELLES

- Dans le cas des poubelles, l'équipe de salubrité d'Ophéa et les régies de quartier sortent/renrent les poubelles en fonction du planning de collecte défini par la Ville.
- Dans le cas de conteneurs enterrés, chaque locataire dépose ses déchets dans le conteneur dédié aux ordures ménagères, au papier/carton/plastique, au verre. Ces plateformes sont nettoyées par la régie de quartier et la vidange des conteneurs assurée par les services de la Ville.

ENFERMEZ VOS
ORDURES NON
RECYCLABLES DANS
UN SAC POUBELLE
POUR PLUS D'HYGIÈNE
ET POUR ÉVITER LES
NUISIBLES !

LA PROPRETÉ *des parties communes*



QUE FAIRE DE VOS OBJETS ENCOMBRANTS ?

- Apportez-les en déchetterie

Un vieux canapé, un frigo, une gazinière, un vélo hors d'usage doivent être déposés en déchetterie où leurs composants pourront être recyclés.

Toutes les infos sur www.strasbourg.eu/decheteries

• Demandez un enlèvement aux services de la ville

Si l'objet est trop encombrant pour votre véhicule ou trop lourd, demandez son enlèvement aux services de la ville. **C'est gratuit et sur-rendez-vous !** Il vous suffira de le déposer sur le trottoir devant votre domicile le jour indiqué.

Pour Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Illkirch, Lingolsheim, Ostwald : téléphonez au **03 68 98 78 21** du lundi au vendredi de 5h à 12h.

Pour les autres communes de l'Eurométropole, appelez le 03 68 98 51 89 du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



CONCERNANT L'ENTRETIEN DES PARTIES COMMUNES

Un problème de propreté dans les parties communes ? Un défaut d'ampoule dans l'entrée ou dans l'escalier... ? Un dysfonctionnement du système d'ouverture de la porte d'entrée de l'immeuble ? Un dépôt sauvage de déchets qui encombre l'accès aux caves, aux poubelles ?

Pour toutes ces réclamations qui concernent les parties communes :

- Vous pouvez faire un signalement depuis votre espace locataire sur www.ophea.fr (après création de votre compte, vous pourrez déposer et suivre vos demandes) ou en téléchargeant gratuitement l'application mobile Ophéa.
- Vous pouvez **téléphoner à nos conseillers au 03 88 60 83 83** pour une demande d'intervention technique.

Important !

500 000 € ! C'est ce que dépense chaque année Ophéa pour faire intervenir des entreprises qui dégagent les dépôts sauvages d'encombrants dans les parties communes. Soyons tous plus civiques et plus responsables !